

L'impossible épistocratie

ANDRÉ PRATTE, *Sénateur, moi ? Mes années au sénat et... avant*, Montréal, Les Éditions La Presse, 2020, 352 pages

Gabriel Arsenault

Volume 14, numéro 3, été 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/93561ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Ligue d'action nationale

ISSN

1911-9372 (imprimé)

1929-5561 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Arsenault, G. (2020). Compte rendu de [L'impossible épistocratie / ANDRÉ PRATTE, *Sénateur, moi ? Mes années au sénat et... avant*, Montréal, Les Éditions La Presse, 2020, 352 pages]. *Les Cahiers de lecture de L'Action nationale*, 14(3), 16–18.

L'impossible épistocratie

Gabriel Arseneault

Chef de pupitre, sciences sociales et économie

ANDRÉ PRATTE

SÉNATEUR, MOI ? MES ANNÉES AU SÉNAT ET... AVANT

Montréal, Les Éditions La Presse, 2020, 352 pages

Chroniqueur (1994-2001) puis éditorialiste en chef (2001-2015) à *La Presse*, auteur de neuf livres depuis 1997, co-fondateur de *l'Idée fédérale* (2009), sénateur canadien (2016-2019), André Pratte a été parmi les plus importants leaders d'opinion au Québec au cours des vingt-cinq dernières années. À l'instar de Jeffrey Simpson au Canada anglais, je dirais qu'il a été le dernier journaliste québécois à jouir d'une telle influence, aujourd'hui rendue difficile par les médias sociaux.

Dans son dernier livre, André Pratte revient sur son parcours (chapitre 1) et sur son passage au sénat (chapitres 2 à 6), tout en faisant une défense de ce que j'appellerais une conception *épistocratique* du sénat.

Le premier chapitre nous apprend qu'il est entré à *La Presse* en 1986, alors qu'il n'avait pas trente ans; qu'il a été embauché comme chroniqueur à l'éducation alors qu'il n'y connaissait «strictement rien» (p. 41)! Comme il l'admet candidement: «J'ai appris plus tard que mon père siégeait au conseil d'administration du journal: cela n'a pas dû nuire à mon embauche» (p. 41). Rappelons que ce père est Yves Pratte, ancien président d'Air Canada et juge à la Cour suprême du Canada.

Comme chroniqueur et éditorialiste, comme on s'en souvient, André Pratte a rigoureusement défendu le fédéralisme canadien et le parti libéral du Québec. L'ouvrage nous en apprend peu sur les coulisses de *La Presse*. Par exemple, c'est de manière opaque, expéditive et captieuse qu'il revient sur un épisode de censure dont il a été victime: «Après bien des péripéties et quelques erreurs, en particulier un texte mal avisé où je donnais la parole à un lecteur qui dénonçait les propriétaires de *La Presse*, je me suis retrouvé au "pupitre", la section de la salle de rédaction où se font l'édition et la mise en page du journal. Un poste très formateur» (p.44). Voulant absolument éviter l'impression d'exprimer à mots couverts le moindre reproche à ses anciens patrons, il les encense sans complexe à la page suivante: «Oui, ils avaient fait beaucoup d'argent. Oui, ils étaient fédéralistes. Et alors? Ne se comportaient-ils pas comme des citoyens exemplaires? N'étaient-ils pas

des propriétaires d'entreprises modèles? Des philanthropes généreux?» (p. 45-46)

Une anecdote de cette époque révèle néanmoins qu'André Pratte exerçait sur l'équipe du journal un certain contrôle idéologique. Ainsi, en 2003, trouvant certains membres de l'équipe de *La Presse* trop critiques à l'endroit du nouveau gouvernement Charest, il a «rassemblé tout le monde pour les semoncer: "On peut bien être critiques, mais il ne faut pas oublier que ce gouvernement a été élu par les Québécois. Il a le droit de gouverner! Merci." J'ai refusé de répondre aux questions. L'équipe a été ébranlée par cet accès soudain d'autoritarisme» (p. 46).

Rappelons que c'est toujours le premier ministre qui nomme les sénateurs, mais qu'il le fait désormais à partir d'une liste courte établie par un comité consultatif «indépendant» (mais dont les membres sont eux-mêmes nommés par le premier ministre).

Il décrit avec plus de détails son passage au sénat, racontant ses combats, ses victoires (il aurait réussi à amender trois ou quatre projets de loi en autant d'années), ses déceptions (concernant la primauté de l'anglais à Ottawa, les lourdeurs administratives, l'arrogance du bureau du premier ministre, la partisanerie excessive de ses collègues). Au travers de ces pages se dégage une certaine conception du sénat que j'aimerais ici explorer.

André Pratte a fait partie de la première cohorte de sénateurs «indépendants» nommés après la réforme de 2015. Cette réforme aura été structurante: selon le site du sénat canadien, 51 des actuels 97 sénateurs ont été nommés par Justin Trudeau depuis cette réforme. Rappelons que c'est toujours le premier ministre qui nomme les sénateurs, mais qu'il le fait désormais à partir d'une liste courte établie par un comité consultatif «indépendant» (mais dont les membres sont eux-mêmes nommés par le premier ministre). Rappelons également que dès 2014, Trudeau avait expulsé les sénateurs libéraux du caucus libéral.

Selon l'ancien sénateur, cette réforme constitue un pas dans la bonne direction, mais elle ne va pas assez loin. En particulier, il faudrait que les sénateurs soient encore moins partisans, ce qui serait possible, par exemple, s'ils étaient présélectionnés par un comité consultatif représentant chacun des groupes parlementaires (p. 309).

SÉNATEUR, MOI ?

ESSAI

ANDRÉ PRATTE



André Pratte s'oppose aussi bien à l'élection des sénateurs (ce qui les rendrait plus partisans que jamais) qu'à l'abolition du sénat. S'inspirant des Pères de la Confédération, il croit qu'un sénat indépendant, compétent, pourrait concrètement améliorer encore davantage les projets de loi émanant de la chambre basse. Un tel sénat serait constitué de personnes de qualité aux profils injustement défavorisés par le processus électoral, comme les Autochtones, les intellectuels peu charismatiques, ou les experts agoraphobes. (Étonnamment, au sujet de la diversité et du sénat, le livre n'aborde pas l'option, débattue notamment en France, d'un sénat tiré au sort au sein de la population générale.) Occupant près du quart des sièges au sénat, le Québec aurait également selon lui intérêt à préserver cette institution.

André Pratte ne dresse pas un portrait entièrement sombre de l'actuel sénat canadien, selon lui déjà constitué d'un grand nombre de sénateurs de très haut niveau (il se fait particulièrement élogieux à l'endroit de Peter Boehm, Josée Forest-Niesing, Serge Joyal, Murray Sinclair et Yuen Pau Woo) travaillant extrêmement fort pour le bien public canadien. Contrairement à un préjugé tenace, les sénateurs travaillent fort, selon notre auteur. Cette position est crédible. Il rapporte ainsi que pour le 42^e Parlement, qui dura près de quatre ans, seulement 8 sénateurs ont accumulé plus de 21 jours d'absence non motivée (p. 130). Lui-même rapportait faire des journées de plus de 14 heures lorsqu'il était sur la colline du Parlement.

Autrement dit, les sénateurs canadiens devraient jouir d'une légitimité *épistocra-*

La lutte pour le territoire

suite de la page 17



rhée. Le terrain est difficile à voir tant les brumes rhétoriques font du local un lieu terriblement difficile à habiter pour loger tous les «ismes» du progrès critique. Le brouillard est si épais qu'il empêche l'auteur lui-même de saisir le cadre politique déterminé par la logique du régime. Le combat partira donc d'abord de l'harmonisation des lexiques.

L'entreprise passera par «l'intersectionnalité des luttes» dont la géographie peut soigner les «mille petits maux» (p. 269) en rappelant la réalité du «terrain» – c'est-à-dire de la représentation diversitaire – pour développer des «alliances et solidarités multiscalaires» permettant de décrypter la polysémie des actions directes où une murale sur un bâtiment désaffecté peut avoir une portée subversive au même titre qu'un sabotage sans violence, même s'il provoque la destruction matérielle. Le tout, conduit sans négliger la critique de la culture d'exclusion dominée par «les hommes cis,

blancs et hétérosexuels, occupant le plus souvent les positions de représentation et de direction» (p. 267) dans trop d'organisations pourtant soucieuses de participer à la mobilisation générale requise par l'ampleur du désastre. On comprend que l'auteur soutienne que «la vie d'activiste est effrénée et épuisante». (p. 293), mais qu'elle vaille la peine d'être vécue quand on sait que «l'action directe a toujours été à l'avant-garde du progrès social». (p. 288)

Le jeu en vaut la chandelle puisque «La phase ultime du contre-pouvoir territorial québécois, celle qui s'offre à nous, c'est de changer le monde: d'abord de transformer le Québec, puis de montrer au reste de la planète que c'est faisable et désirable» (p. 294). Que les cyniques se le tiennent pour dit! Après tout, le messianisme n'a jamais manqué de souffle dans l'histoire de la belle province.

La lutte pour le territoire québécois ouvre une fenêtre sur le paysage singulier d'une gauche que la synthèse que dresse Bruno Massé reconfortera de mille manières. Pour les autres, elle offrira une excellente lecture de confinement, une preuve de plus que les cloisons ne sont pas que des murs. Les mille visages des mouvements sociaux affichent inévitablement quelques grimaces, les unes plus comiques que les autres. Divertissant. *

Sénateur, moi?

suite de la page 16



*tique*¹ plutôt que démocratique, c'est-à-dire qui se fonde sur leur sagesse plutôt que sur leur élection. Il déplore que ce ne soit pas le cas actuellement: «[...] les sénatrices et sénateurs ne sont pas considérés comme des anciens, mais plutôt comme des vieillards, pas comme des sages, mais plutôt comme des empêcheurs de tourner en rond [...] il faudrait changer ces perceptions» (p. 86). On comprend que le problème en est à la fois un de perception (les Canadiens reconnaissent insuffisamment l'excellent travail de certains sénateurs) et de réalité (certains sénateurs pêchent effectivement par excès de partisanerie et de paresse intellectuelle).

Cette vision finalement assez classique du sénat est difficile à mettre en œuvre. Prenons le cas d'André Pratte. Il a certainement un beau CV, mais faut-il en conclure qu'il a un haut niveau de sagesse? Qu'il est une des personnes les plus qualifiées au Québec pour évaluer des projets de loi à l'aune du bien commun? Qu'il sait défendre les intérêts du Québec à Ottawa? Non, non, et non. Ce n'est pas une exception. Fondamentalement, constituer un sénat *épistocratique* est au-delà des forces du gouvernement canadien. En particulier, on ne peut raisonnablement s'attendre à ce que les sénateurs québécois défendent collectivement bien le

Québec à Ottawa pour la structurelle raison que le débat sur les intérêts du Québec oppose depuis plus de cinquante ans souverainistes et fédéralistes, mais que seuls les fédéralistes peuvent espérer siéger au sénat; l'institution est programmée pour articuler une conception tronquée des intérêts québécois. Même un comité consultatif qui ferait une place au Bloc québécois ne parviendrait pas à saisir la diversité idéologique québécoise puisque celle-ci ne correspond absolument pas à la diversité idéologique qui se trouve au sein des groupes parlementaires de la Chambre des communes. Pour le dire autrement, puisqu'il revient ultimement au premier ministre de nommer les sénateurs et puisque le Canada n'a eu que des premiers ministres libéraux ou conservateurs, les libéraux et les conservateurs du Québec ont toujours été surreprésentés au sénat - par rapport aux hommes et aux femmes politiques du Québec d'autres allégeances politiques.

André Pratte se scandalise que les deux tiers des Québécois appuient l'abolition du sénat, interprétant cette position comme reflétant «une connaissance extrêmement partielle de ce qu'a fait, fait et pourrait faire le Sénat» (p. 295). Il n'arrive pas à concevoir que cette institution, inspirée de la Chambre des Lords britannique, puisse être chez nous perçue comme colonialiste, comme étant fondamentalement au service d'un bien commun autre que le nôtre. Avec des sénateurs québécois, comme notre ancien employé de Power Corporation, qui défendent avec passion et intransigeance les développements pétroliers albertains (p. 266), le moins qu'on puisse dire est qu'il n'est pas certain qu'un sénat fort soit dans l'intérêt du Québec. *

¹ J'emprunte cette expression au philosophe américain, Jason Brennan. Voir: Brennan, Jason. 2016. *The Case Against Democracy*. Princeton University Press.

Mémoires d'un enfant
de la Révolution tranquille
Denis Monière



L'Action
NATIONALE
ÉDITIONS

Denis Monière chez
L'Action nationale Éditeur

à la boutique
action-nationale.qc.ca

